



Envoyé en préfecture le 08/11/2024  
Reçu en préfecture le 08/11/2024  
Publié le 15/11/24  
ID : 048-200069151-20241107-DELIB\_2024\_122-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 07 novembre 2024 à 18 heures

Date de Convocation 31 octobre 2024

<b>Membres en exercice : 35</b>  <b>Présents : 30</b> <b>Votants : 33</b> <b>Pour : 33</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 07 novembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents</b> : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Bruno COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés</b> : Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC, Jean WILKIN pouvoir à François ROUYEYROL,</p> <p><b>Excusés</b> : Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents</b> : Emmanuel ADELY, Michel COMMANDRE</p> <p><b>Présents non votants</b> :</p>
--	---

Secrétaire de séance : Madame Régine DOUSSIÈRE

**DELIB-2024-122 - ÉLECTION D'UNE COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SPÉCIFIQUE À L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT - VALIDATION DES RÉSULTATS**

**VU** la délibération du Conseil n°DELIB-2024-114 en date du 7 novembre 2024 portant dépôt des listes au titre de l'élection de la Commission DSP spécifique Eau et Assainissement

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire, que :

- Conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, dans le cadre de la procédure de délégation de service public, une commission spécifique est élue par l'Assemblée délibérante concernant la procédure de DSP de l'Eau et de l'Assainissement sur les communes-membres de Florac-Trois-Rivières et de Bédouès-Cocurès ;
- Dans les communautés de communes quelle que soit leur population, cette commission comprend, outre son président qui est de plein droit l'autorité habilitée à signer le contrat, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ;

**CONSIDÉRANT** que les modalités de dépôt des listes permettant l'élection de cette commission ont été définies par l'Assemblée délibérante ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la date du 7 novembre 2024, échéance fixée par l'Assemblée délibérante, la seule liste suivante a été déposée :

Pour l'élection des titulaires

Liste 1
<b>Serge GRASSET</b>
<b>Gisèle ROSSETTI</b>
<b>Serge VÉDRINES</b>
<b>Marie-Thérèse CHAPELLE</b>
<b>Roselyne PRADEILLES</b>

Pour l'élection des suppléants

Liste 1
<b>Flore THEROND</b>
<b>Martine BOURGADE</b>
<b>Sylvette HUGUET</b>
<b>Pierre HERRGOTT</b>
<b>Patrick BOSC</b>

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de désigner les membres titulaires de cette commission à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

**CONSIDÉRANT** que l'Assemblée délibérante a été invitée à procéder au vote.

**Le Conseil communautaire,**

**VU** l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les articles D.1411-3 à 5 du Code général des collectivités territoriales relatifs à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public dans le cadre spécifique de la procédure concernant les communes-membres de Florac-Trois-Rivières et de Bédouès-Cocurès ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**VALIDE** les résultats du scrutin et **DÉCIDE** :

- Que les personnes suivantes sont élues membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public spécifique à l'Eau et l'Assainissement dans le cadre spécifique de la procédure concernant les communes-membres de Florac-Trois-Rivières et de Bédouès-Cocurès :
  - Serge GRASSET
  - Gisèle ROSSETTI
  - Serge VEDRINES
  - Marie-Thérèse CHAPELLE
  - Roselyne PRADEILLES

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le 15/11/24

Berger  
Levraud

ID : 048-200069151-20241107-DELIB\_2024\_122-DE

- Que les personnes suivantes sont élues membres suppléants de la Délégation de Service Public spécifique à l'Eau et l'Assainissement dans le cadre spécifique de la procédure concernant les communes-membres de Florac-Trois-Rivières et de Bédouès-Cocurès :

- Flore THEROND
- Martine BOURGADE
- Sylvette HUGUET
- Pierre HERRGOTT
- Patrick BOSC

**Le Président,**  
Henri COUDERC



**Le secrétaire de séance,**  
Régine DOUSSIÈRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Régine Doussière".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).